L'ABEILLE.

M. BILLIET, MAGNE, & CO.
NOS. 56 CARONDELET.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, unonnnée d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est et part une année. Aucune suspension ne sera admise que sur la demande écrite de l'abonné, et lorsque le montant de l'abonnement aura été payé. Il donne droit à la reproduction de la somme des insertions de la part de l'abonné, à moitié prix. Il donne aussi par 4 lignes d'annonces.

ANNONCES. La presse, le carré de chaque langue, pour la première insertion, et impression consécutive, quatre cents par ligne. Les annonces continuées sont publiées jusqu'à ordre contraire, et le prix courant une nouvelle insertion. Les annonces doivent être payé comme une nouvelle insertion. Les annonces doivent être payé comme une nouvelle insertion. Les annonces doivent être payé comme une nouvelle insertion.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces françaises et espagnoles tiennent rang de 1 de 1841, 50 cts. par 5 lignes, compagnies d'Avocats — et publics — pour les [illegible] 500 cts. par ligne pour navires, taillant et balcons à vapeur — les mêmes commerce [illegible] commissions, 500 cts. — [illegible] comme ainsi ne paient d'abonnement, 500 cts. — [illegible] Le privilège de nous annoncer est exclusif et ne sera exécutoire à aucune autre chaque [illegible] et [illegible] pour [illegible] de [illegible] les articles [illegible] de [illegible] les articles [illegible] de [illegible] les articles